



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Our Ref.: PL 40/31

Rome, 3 août 2011

NOTIFICATION

Localisation du siège du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

Chère Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur d'informer les Parties Contractantes de la récente décision du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures sur le lieu du siège du Fonds.

Dans la huitième réunion du Conseil d'administration, tenue à Bonn, Allemagne, le 7 et 8 Juin 2011:

Le Conseil a convenu qu'il était dans le meilleur intérêt du Fonds d'accepter l'offre du Gouvernement de l'Allemagne tel que proposé et soumis à une résolution satisfaisante d'un accord de siège sur la base des questions déjà soulevées et en cours. En prenant cette décision, le Conseil reconnaît l'importance de maintenir des relations étroites avec des agences basées à Rome, l'Organe Directeur du Traité International et le Conseil des donateurs.

Cette notification a été émise à la demande de Madame la Présidente du Conseil, Mme Catley-Carlson, et après une communication personnelle adressée directement par Mme Catley-Carlson au Président de la Cinquième session de l'Organe directeur du Traité International, M. Mozafari.

Je vous prie d'accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Shakeel Bhatti
Secrétaire de l'Organe Directeur
du Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture